oRÈGLES DE CONDUITE

RESPECT

Pour entretenir des relations positives et harmonieuses.

Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles.

- J'agis et je communique de façon respectueuse, courtoise et polie en respectant le niveau de voix attendu.
- J'évite d'utiliser un langage vulgaire ou grossier.
- Je respecte l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de l'école et de la classe.
- Je m'adresse aux adultes de l'école en utilisant « madame » ou « monsieur » et je les vouvoie.
- J'utilise des moyens pacifiques pour résoudre mes conflits.
- Je porte des vêtements adaptés à la vie scolaire et aux activités.

RESPONSABILITÉ

Pour favoriser ma réussite.

Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu.

- Je respecte l'horaire de l'école.
- Je fais le travail demandé au moment prévu.
- Je remets mes travaux dans les délais prévus.
- Je suis en classe lors des heures de cours.

Pour apprendre dans un milieu propre et agréable

Je prends soin du matériel, des lieux et de l'environnement.

- Je garde mon environnement propre.
- Je range mes objets aux endroits prévus.
- Je dépose mes déchets aux endroits prévus.
- J'utilise le matériel avec soin (le mien, celui des autres et celui prêté par l'école).
- Je prends soin de mon école : les locaux, les meubles, les aires de jeux, etc.
- Je prends soin de la végétation et de la nature sur le terrain de l'école.

ENTRAIDE

Pour apprendre et bien vivre ensemble.

J'adopte des comportements d'entraide

- J'aide les autres de façon respectueuse lorsque je le peux.
- J'offre mon aide à un camarade qui en a besoin (travail, déplacement, matériel).
- J'accepte l'aide des autres avec ouverture et politesse.
- Je collabore avec les autres en partageant le matériel et les idées.
- J'encourage les autres par des paroles positives.
- J'inclus les autres dans les jeux et les activités.
- Je respecte le rythme et les différences de chacun.
- Je demande de l'aide à un adulte ou à un camarade lorsque j'en ai besoin.

SÉCURITÉ

Pour éviter les accidents et les conflits.

Je me comporte de façon sécuritaire en tout temps.

- Je me déplace en marchant dans l'école.
- Je respecte les règles des jeux.
- Je suis prudent lorsque je joue.
- Je demande la permission avant de sortir d'un local (permis de circuler).
- J'apporte à l'école seulement les objets nécessaires à mes apprentissages.
- Je porte des vêtements adaptés à la météo (voir thermomètre vestimentaire).

Code vestimentaire

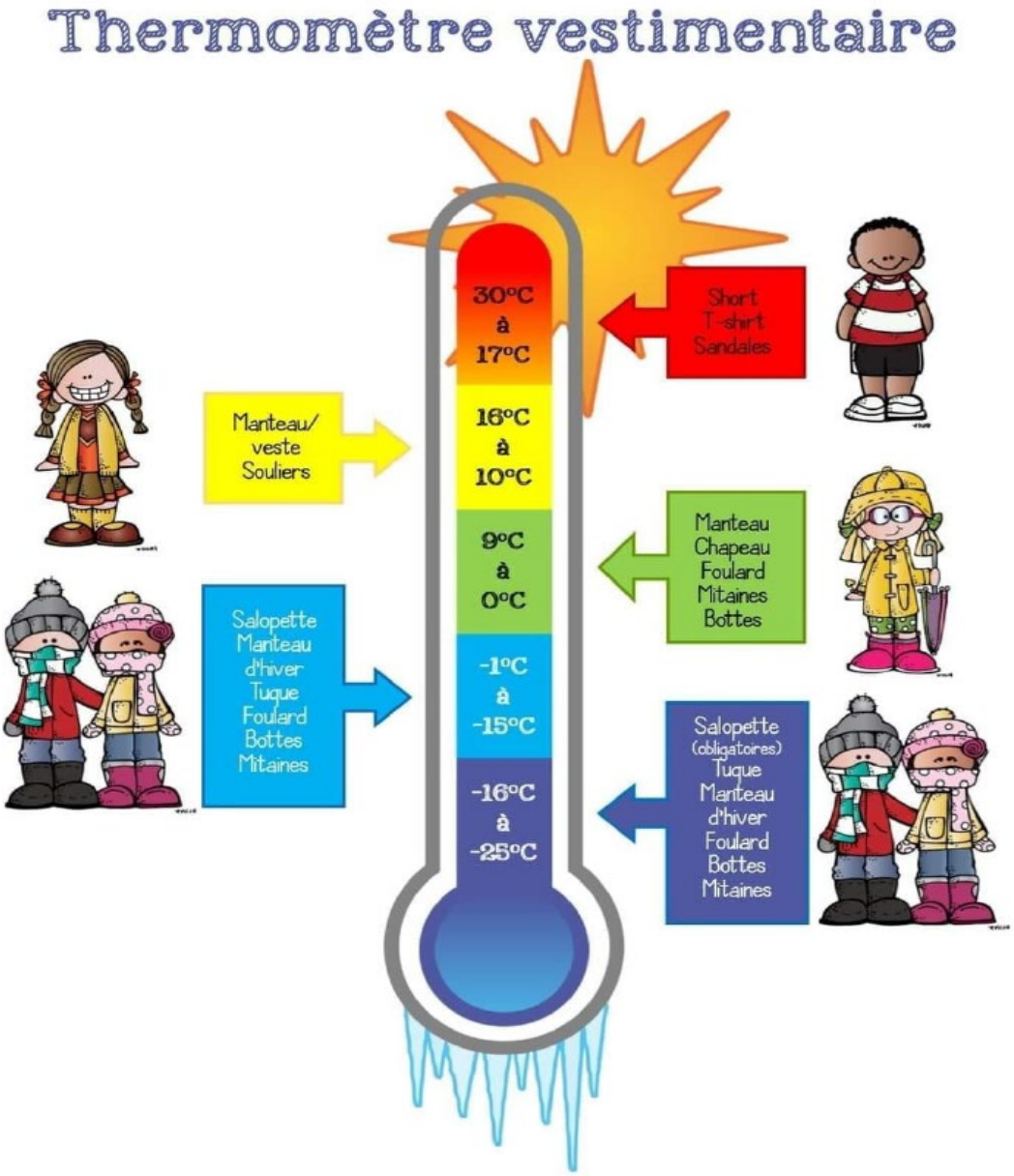
Une école est une maison d'éducation, d'instruction et de socialisation. Ainsi, le code vestimentaire des élèves doit refléter cette réalité. Le choix des vêtements et des accessoires respecte les règles de propreté et de décence tous les jours de l'année scolaire et dans toutes les occasions.

Voici quelques balises à respecter :

- Le couvre-chef n'est pas accepté en classe, mais toléré dans les déplacements lors des transitions;
- Vêtements couvrants les sous-vêtements et le ventre;
- Vêtements exempts de mots/images violentes ou vulgaires;
- Chaussures sécuritaires selon l'activité (espadrilles, chaussures fermées);

La direction se réserve le droit d'intervenir en cas de non-conformité.

Pour permettre aux élèves d'être confortables pour chacune des saisons, veuillez-vous référer au thermomètre vestimentaire de l'école ci-dessous :



Interdictions

Violence et intimidation

Toutes manifestations de violence et d'intimidation sont interdites en tout temps, y compris sur le chemin de l'école et lors du transport scolaire, et ce, quel que soit le moyen utilisé, incluant les médias sociaux.

La **VIOLENCE**

C'est lorsqu'une personne s'en prend à une autre avec **l'INTENTION** de lui FAIRE DU TORT ou de la BLESSER par :

- Ses **gestes** (frapper, bousculer, lancer des objets, etc.)
- Ses **paroles** (insulter, menacer, répandre des rumeurs, paroles méchantes, etc.)

La violence peut s'exprimer en personne **directement ou non** (par les médias sociaux par exemple ou par le biais d'une autre personne).

L'INTIMIDATION

C'est lorsque :

- Une personne subit de la violence à **répétition** ;
- Les personnes impliquées ne sont pas à égalité, la victime **a de la difficulté à se défendre** et peut se sentir impuissante (il y a un rapport de force) ;
- La personne **victime vit de la détresse** (un grand malaise, une peur, de la souffrance).

PERSONNE NE DEVRAIT SUBIR de la violence ou de l'intimidation !

Si de tels actes se produisent à l'école, ou à l'extérieur de l'école et ont des conséquences négatives sur la vie des élèves, un intervenant de l'école communiquera avec les parents des élèves concernés pour les informer de la situation.

Dénonciation

Si tu subis ou que tu es témoin d'un geste de violence ou d'intimidation, il est important de le dénoncer pour que les adultes de l'école puissent intervenir et assurer la sécurité.

- En premier, essaie **d'en parler à un adulte de confiance qui travaille à l'école** (enseignant, éducateur spécialisé, éducatrice du service de garde, direction, etc.)
- Tu peux aussi en parler à tes parents, qui communiqueront avec la direction.

*Nous allons **traiter ta dénonciation de manière confidentielle** : les autres élèves ne sauront pas qui a fait la dénonciation.*

Appareils électroniques

L'utilisation d'un cellulaire, d'écouteurs et de tout autre appareil électronique mobile personnel (tablette électronique, montre intelligente, etc.), **est interdite** en tout temps sur le terrain de l'école, dans ses bâtiments ainsi qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires.

L'appareil doit être rangé avant l'arrivée sur le terrain de l'école.

Un appareil mobile personnel pourrait être utilisé, **sous l'approbation de la direction**, selon les motifs suivants :

- L'enseignant permet son utilisation dans le cadre d'une modalité pédagogique précise ;
- L'état de santé d'un élève ;
- Les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Mesures d'encadrement

À la première offense, l'appareil électronique sera retiré sur-le-champ et pourra être récupéré en fin de journée à la réception de l'école par l'élève ou son parent.

La deuxième fois et les fois subséquentes, s'il y a lieu, le parent devra venir récupérer l'appareil au secrétariat de l'école durant les heures d'ouverture (8h00 à 16h00).

Si le parent n'est pas en mesure de venir chercher l'appareil de l'élève, il pourra mandater une autre personne adulte en informant l'école.

En cas de manquement aux règles de conduite

Les adultes de l'école interviennent pour aider les élèves à respecter les règles de conduite. La mesure d'aide, la conséquence ou la sanction est déterminée d'après le comportement et les besoins de l'élève, dans une visée préventive et éducative. Les conséquences applicables sont logiques et proportionnelles à la responsabilité de l'élève, la fréquence et la gravité du geste posé. Voici quelques exemples de conséquences, réparations ou sanctions possibles :

- Avertissement.
- Ré-enseignement du comportement attendu.
- Excuses verbales ou écrites accompagnées d'un intervenant.
- Conséquence éducative liée au geste posé.
- Communication aux parents.
- Réflexion écrite.
- Temps ou déplacements structurés.
- Reprise de temps.
- Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant.
- Perte de privilège.
- Remboursement, réparation ou remplacement du matériel endommagé.
- Rencontre « élève, parents, intervenants et direction ».
- Participation à une démarche de médiation.
- Soutien individuel à fréquence rapprochée.
- Plan d'action ou contrat d'engagement.
- Travaux communautaires.
- Suspension interne ou externe (seule la direction peut suspendre un élève).
- Implication de la police communautaire.

Comportement mineur *(niveaux 1 et 2)*	Comportement majeur *(niveaux 3 et 4)*
Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école (indisciplines et incivilités).	Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne visant elle-même, une autre personne ou l'environnement.

Nous soulignerons tes efforts, tes réussites et tes bons coups de la manière suivante

- Des encouragements
- Des félicitations verbales ou non-verbales
- Des félicitations écrites
- Des messages à tes parents
- Des bons coups, bons gestes (BCBG)
- Des activités de reconnaissance collectives



Charte du bon citoyen numérique

Les outils et les ressources numériques exploités en classe avec les élèves facilitent le développement de certaines compétences. Ainsi, cette charte se veut un outil d'encadrement de l'utilisation du numérique à l'école Pierre-Laporte.

En ce sens, des règles de conduite seront enseignées, tout au long de l'année, pour concrétiser ces valeurs et amener les élèves à développer des qualités de bon citoyen numérique. Un bon citoyen numérique, c'est quelqu'un qui utilise Internet de manière responsable et respectueuse. Voici les comportements attendus.

RESPECT	• Je suis poli et respectueux dans mes échanges en ligne. • Je respecte le fait que mon enseignant et mes camarades de classe ne répondent pas immédiatement à mon message.
RESPONSABILITÉ ET ENTRAIDE	• Je suis responsable de remettre mes travaux dans les délais demandés par mon enseignant. • J'ai la responsabilité d'utiliser l'application Teams uniquement à des fins pédagogiques. • J'aide mes camarades en cas de besoin.
CYBER SÉCURITÉ	• Je garde mes informations personnelles pour moi. • Je demande le consentement des autres avant de les enregistrer ou de les photographier. • Je signale les comportements inappropriés à mon enseignant ou à un adulte de confiance. • Je ferme ma session après chaque utilisation.



Respect de la vie privée

Avant de capter (enregistrer) l'image ou la voix des autres, tu dois obtenir le consentement des personnes visées. Pour un mineur, tu dois en plus obtenir le consentement de son parent.

Lors de l'utilisation des réseaux sociaux, tu dois respecter la réputation et la vie privée des autres. Notamment, tu dois obtenir leur consentement pour la diffusion de leur voix et de leur image. Tu dois faire preuve de respect dans tes publications.

À l'école Pierre-Laporte, nous reconnaissons :

- Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

- Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et le milieu d'apprentissage, ainsi que de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Convention d'engagement

L'équipe-école s'engage à t'encourager, à te soutenir et à t'aider dans ton apprentissage du savoir-vivre ensemble en collaboration avec tes parents.

➲ **J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école et je m'engage à respecter l'autorité du personnel de l'école, les règles de l'école et de la classe.**

_____ _____
Signature de l'élève Date

➲ **J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école et je m'engage à aider mon enfant à les respecter.**

_____ _____
Signature du parent Date

Adopté par le conseil d'établissement le 28 mai 2026. Ces règles de conduite demeurent en vigueur tant qu'elles n'auront pas fait l'objet d'une nouvelle résolution par le conseil d'établissement.